

CONSEIL DE QUARTIER

REPUBLIQUE – SAINT MARTIN – LAHOUE - LARREPUNTE

MAISON DES ASSOCIATIONS

Compte – rendu de la réunion du mardi 15 décembre 2009

Etaient présents :

Conseillers titulaires :

CAPLANE Jean-Paul, CHAMOIS Anne-Marie, CLAVERIE Brigitte, DELAUNE Marie-Agnès, ETIENNE Nicolas, GOMEZ ARIZALETA Begoña, ITURBIDE Agnès, LABORDE-SOLUE Olivia, MIEUX Serge, PARVILLIER Jeanine, RATSIMANDRESY Julia, SARRAILLE Jean-Leo.

Associations titulaires :

Les Amis de CHELITZ,
LIONS club Biarritz
ARROKA

BLANCO Andrée
ARTOLA Bai-sa
CLAVERIE Beñat

Elus du conseil municipal :

GOURRET HOUSSEIN Galéry
LAPEYRE Josette
MIMIAGUE Françoise
MOTSCH Nathalie

Conseillers suppléants :

CLAVERIE Henri-Bernard, COURTOIS Maïte, HARGOUS Thierry, JAUREGUY Bénat, Mme MERONO Dominique, ROBIN Caroline.

Associations suppléantes :

AMICALE MIGRON SOLEIL
LES DONNEURS DE VOIX
Club de SCRABLE
LES AMIS DU PARC MAZON

BODINIER Alain
LOBRY Huguette
CHEVALIER Claire
Mme MOLINA

Absents excusés :

Conseillers Titulaires

BOUDON Fabienne, CAZEAUX Jean-Marie, MARTIREN Gérard.

Associations Titulaires

U.T.L.B
AGIR abcd
ABBCAM

LAZABAL Jean pierre
BAGNEDANO Aude
REVEILLARD Pierre

Associations suppléantes
AGURARMENIE

HOUBOUYAN-REVEILLARD Lucie

Elus Municipaux :
DOMEGE Frédéric

Absents non excusés :

Titulaires

BOUSQUET Martine, , DEVINCK François-Xavier, DUPUIS ALHAITS Océane, JALCE Marie-Line, LEPLACE Benjamin.

Suppléants

BADY Dominique, BAUBRIAU Guy, THEVENOT Clemence.

Associations Titulaires :

DENEKIN
STUDIO-K
ELGARRI, J.A.B

AMAGAT Alain
HARGOUS Karine
MERCADER Pierre

Associations suppléantes :

BIARRITZ Sport Retraite
CHŒURS ITSASOA

SOUCIET Flore
ETCHETO E.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des présents, le Président ouvre la séance à 18h30 et propose d'aborder l'ordre du jour.

Il fait part des excuses de Monsieur VEUNAC, pris par des obligations professionnelles, et qui ne pourra donc pas présenter le sujet prévu (perspectives de la circulation urbaine). Cette présentation est donc reportée à une séance ultérieure.

-Modification de l'ordre du jour en raison de l'absence de Monsieur VEUNAC

-Présentation par Mademoiselle MONTAIGNE ambassadrice du tri, du programme de la CABAB concernant le tri des ordures ménagères sur la Commune d'agglomération.

L'objet de cette présentation est de sensibiliser les citoyens sur l'intérêt de réduire la production des déchets à travers le tri. Sachant que 70% des déchets peuvent être recyclés, il est d'un grand intérêt que le tri soit correctement effectué.

L'objectif de la CABAB est de réduire le taux de refus (mauvais tri) en informant sur la façon correcte de trier. Pour ce faire, des Ambassadeurs du tri sont à la disposition de la population pour répondre aux questions, ils travaillent en collaboration avec les résidences touristiques, les écoles et auprès du grand public.

L'exposé de Madame MONTAGNE a abordé la prévention, le tri, le compost et le recyclage d'objets. L'objectif est de diminuer les déchets ménagers.

Une série de questions fait suite à cet exposé.

Questions :

Sur la destination des habits : l'association EMAUS récupère le textile pour en faire de l'isolant.

La confection du compost est à l'initiative des habitants, car les services horticoles de la Ville ne disposent pas de centre de traitement des déchets horticoles, permettant la réalisation de compost, cependant il serait intéressant d'en proposer la mise en place à la Ville.

Les personnes intéressées peuvent se procurer des composteurs au centre des déchets au prix de 10€.

L'huile de friture : la seule possibilité est de la déposer à la déchèterie, il reste le problème des personnes ne pouvant pas se déplacer, il faudrait trouver une solution.

Pour le stockage des récipients en plastique il existe outre les conteneurs, des sacs en plastique transparent, mais la distribution de ceux-ci dépend du syndic de chaque résidence.

Pour tout doute ou question Les ambassadeurs du tri sont à la disposition des citoyens.

LES AMBASSADEURS DU TRI de la CABAB 2, Allée des Platanes 64115 BAYONNE Cedex
Tél : 05.59.44.26.14/ 05.59.44.26.15 Fax : 05.59.44.26.45

Cartouches à encre : pour le recyclage des cartouches à encre madame MONTAGNE nous communiquera les coordonnées d'une "filiale" possible. (*Promesse tenue, il s'agit de CARTOUCH'ECO" dont les coordonnées sont : 05 59 70 36 15 ou edouard@cartoucheco.fr)*

Déchets toxiques :

En ce qui concerne les déchets toxiques et le matériel paramédical leur traitement représente un problème lorsque ces déchets sont du domaine privé, mais pour l'instant il n'y a pas de réponse. Madame MONTAGNE va se renseigner.

Tous les produits hors tri ou considérés « refus » sont acheminés à l'enfouissement.

Monsieur BOISSIER signale l'importance de la diminution des déchets ménagers car le coût pour les acheminer jusqu'en Gironde reste très élevé, car le Pays Basque ne dispose toujours pas de centre de traitement et que s'ajoute au prix du transport, les conséquences néfastes pour l'environnement de ce transport en camions.

Actions à mener :

Contribuer à la diminution des publicités dans les boîtes à lettres en affichant le macaron STOP PUB.

Concernant le comportement incivique de certains habitants de son secteur d'habitat, une conseillère demande à ce que la Mairie intervienne de façon répressive. Le Président intervient pour dire que c'est aussi aux Conseillers de Quartier de mener une action de sensibilisation auprès des citoyens et particulièrement auprès de leur voisinage .

Par ailleurs, il propose une séance d'information publique afin de sensibiliser les habitants des quartiers sur ces aspects et demande à la commission communication de réfléchir à cette réalisation. Madame MONTAGNE se rendra disponible dans cette éventualité.

Le Président la remercie pour cette intervention, qui a permis aux conseillers de quartier, de mieux saisir l'enjeu et les mécanismes du tri sélectif.

Poursuivant l'ordre du jour , il aborde les informations qu'il souhaite donner:

1- Les Présidentes et Présidents des Conseils de quartier ont fait part à Monsieur VEUNAC des difficultés rencontrées sur le délai de réponses de la part des Elus et des services municipaux. Face à cette situation, et en accord avec Monsieur le Maire, il a été convenu des modalités de fonctionnement suivantes:

Toutes les demandes devront être adressées par le (a) Président(e) du Conseil. Trois niveaux d'interventions sont définis

- intervention simple ne demandant aucune étude technique
- intervention demandant une étude technique sans nécessité de décision politique
- intervention nécessitant étude préalable et décision politique.

Monsieur VEUNAC se chargera de dispatcher les demandes, en fonction de ces catégories. Dès lors qu'une étude technique des dossiers a lieu, un temps de réponse de la part des services est nécessaire.

Une décision politique demande un délai plus grand.

Toutefois avant chaque réunion du Conseil de Quartier, les Services concernés, communiqueront au Directeur Général des Services de la Ville, l'état du traitement des sujets et dossiers, et ce dernier en informera les Président(e)s.

En application de ces modalités, Le Président fait part de réponses concernant son intervention relative au défaut d'éclairage et à l'élagage des platanes de l'avenue de la République.

Le service concerné répond que deux interventions par an ont désormais lieu, l'une avant l'été et une deuxième à l'automne, Il se propose de modifier la taille de ces platanes pour moins masquer l'éclairage.

Quant à la proposition d'ajouter une deuxième lampe sur les candélabres existants, une étude technique et financière sera menée pour une éventuelle décision au budget 2010.

En ce qui concerne les trottoirs déformés, les travaux pour leur réfection sont prévus au début de l'année 2010 .

Lors de la réunion publique que Monsieur le Maire a tenu dans notre quartier, certains habitants présents avaient déclaré que les trottoirs du centre ville sont mieux entretenus que ceux des quartiers de la périphérie, les représentants de la mairie avaient répondu que l'entretien est le même partout dans Biarritz. Monsieur BOISSIER avait donc, ce jour là, proposé que soit communiqué officiellement les modalités générales de cet entretien: plan d'intervention, répartition des moyens humains et matériels, fréquences des interventions... Afin de confirmer ce souhait il a adressé un courrier officiel à Monsieur le Maire qui l'a transmis à Monsieur BRISSON , adjoint en charge de ce sujet.

Monsieur BRISSON propose de venir accompagné du Directeur des Services Techniques à une réunion afin de répondre à toutes les questions. La date a été fixée au 2 février 2010. A cette séance il sera aussi question du ramassage des ordures ménagères.

L'ordre du jour se poursuit par des informations émanant des commissions de travail.

Commission "Vie Quotidienne"

- installation de conteneurs Avenue de Preste, rue de l'Océan et Saint Jean.

Grand mécontentement des riverains qui ont constaté, la pose des conteneurs sans être concertés sur les emplacements choisis et pas toujours judicieux, mécontentement provoquant des tensions entre voisins. Annie CHAMOIS a été sollicitée concernant ces emplacements. Après intervention de Monsieur BRISSON les conteneurs ont été enlevés. Une étude est engagée pour examiner cette question et proposer des solutions plus satisfaisantes.

Sur les questions des conteneurs et de la circulation en ville, il serait souhaitable de préparer les questions à soumettre à Monsieur BRISSON sur les conteneurs, et à Monsieur VEUNAC sur la circulation en ville (navette, vélo.....) afin de bien globaliser les sujets traités.

-En réponse à une intervention, Hervé BOISSIER précise que toutes les demandes adressées à la Mairie et émanant du Conseil transitent par le Président du Conseil de Quartier, mais que toutefois chaque citoyen peut solliciter le Maire à un niveau personnel.

Commission grands travaux et environnement.

La réflexion sur l'extension de navettes englobe plus largement toute la question des transports collectifs sur la ville et plus largement sur le BAB. Sur ce sujet, le référent principal est la STAB. Il faut revoir et étudier les itinéraires, adapter les bus aux grands axes de circulation et protéger les usagers à l'arrêt ou à la descente des bus.

La commission précisera ces propositions après avoir entendu l'intervention de monsieur VEUNAC sur les perspectives de la circulation urbaine.

- Pedibus

Proposition de "ramassage à pied" des enfants allant à l'école par parcours balisé. Cette expérience est mise en œuvre dans certaines villes moyennes. La commission va approfondir ce sujet et construire un projet qui sera présenté ensuite au Conseil de Quartier.

Commission COMMUNICATION

- Agenda 21

Il est très important de répondre au questionnaire de l'agenda 21 envoyé par la mairie.

La Commission de Communication propose pour que tout le monde puisse adresser des questions et des souhaits de déposer des tracts chez les commerçants et aussi se manifester à travers de "Biarritz Magazine". Un exemplaire du tract est distribué à chaque conseiller.

Par ailleurs, dans la même intention, une intervention dans le journal "Sud Ouest" est prévue afin de mieux faire connaître le Conseil de Quartier.

7- Monsieur BOISSIER remercie, la commission pour le travail accompli et adresse un merci particulier à Julia RATSIMANDRESY qui a réalisé le modèle définitif du tract et de l'encart journal.

-Questions diverses

Antenne relais de téléphone

-L'implantation d'une antenne relais de téléphone dans l'une des résidences du quartier du Parc Mazon inquiète grandement les voisins. Une demande pour empêcher son implantation avait été faite à la Mairie, qui par arrêté Municipal a suspendu provisoirement la construction. Cependant les riverains sont à nouveau très inquiets quant à la suite donnée à ce projet. Monsieur le Maire avait promis qu'il y aurait concertation de la population, or il semblerait qu'à nouveau cette implantation soit envisagée, sans autre information. Le Président demande aux représentants élus s'ils sont informés de ce dossier.

La réponse des représentants de la Mairie est que Monsieur le Maire ne souhaite plus d'implantation d'autres antennes relais, (ceci reste en suspension temporaire), mais un problème légal se pose entre les municipalités et les opérateurs lorsque un accord a été préalablement conclu. En général l'opérateur porte l'affaire en justice et toujours c'est souvent lui qui gagne le procès.

Le Président va saisir Monsieur le Maire sur ce dossier.

- Eclairage

Les riverains signalent que l'éclairage reste allumé pendant la nuit, au Parc MAZON ainsi qu'à l'Hippodrome et sur le nouveau site du Centre Technique Municipal. A l'heure des économies d'énergie, et de l'Agenda 21 se pose la question de l'opportunité de cet éclairage. La question sera posée aux services concernés.

- Comptes- Rendus

Monsieur BOISSIER rappelle que les comptes-rendus des réunions du Conseil sont mis en ligne et consultables sur le site de la Ville de Biarritz à la rubrique CONSEILS DE QUARTIER.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président remercie chacun de sa contribution et déclare la séance levée à 20 heures

La secrétaire

Le Président

Begoña GOMEZ

Hervé BOISSIER